

MAIRIE DE MIONNAY COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 septembre 2019

Présents: H. Cormoreche, M. Girer, JL Bourdin G. Devrieux, T. Lapalu, Y. Dhomont, J. Burdet, N. Curtet,

S. Farenc, A. Fayot, N. Garampon, C. Pichoud, A. Rey, F. Roucayrol, G. Virone,

Absents: E. Fleury, H. Fayard,

Pouvoirs: E. Fleury à G. Devrieux

1. Approbation du dernier compte-rendu

2. Désignation du secrétaire de séance

G. Devrieux est désignée secrétaire de séance.

3. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du 17 juillet est approuvé à l'unanimité.

4. Prise en charge d'une partie du loyer de la Maison médicale. Avis.

M. le Maire rappelle que la maison de santé comprend trois cabinets pour des médecins. Il précise que depuis le début de l'année, un médecin titulaire et un médecin qui effectuait des remplacements sont partis de la maison de santé.

Les médecins cherchent donc à permettre l'installation de nouveaux médecins.

Dans ce cadre, il précise qu'une réunion a été organisée à l'ARS, en présence d'un médecin et de la pharmacienne afin d'évoquer le zonage qui permet au médecin de bénéficier de facilité d'installation. Lors de cet entretien, il est apparu qu'il n'était pas possible de réviser par anticipation le zonage qui aura lieu en 2021.

Pour faciliter l'installation de nouveaux praticiens, l'ARS préconise que les médecins en place accueillent des stagiaires.

JL Bourdin précise que dans les zones prioritaires, comme aux Echets, les jeunes médecins peuvent bénéficier d'aide à l'installation d'un montant de 50 000 €.

M. le Maire rappelle l'échange qui avait eu lieu entre les médecins et la municipalité sur la situation.

Il rappelle qu'un de deux médecins avait signé le bail initial conclus avec la Semcoda. Le loyer d'un cabinet devait donc être pris en charge par la SCM. Les deux médecins restants, ne souhaitant pas faire peser cette charge sur les autres professionnels de santé, envisageaient de supporter seuls cette charge. M. le Maire rappelle que les médecins supportent déjà seuls les charges liées à la secrétaire médicale. Aussi, la municipalité avait évoqué la possibilité de prendre à sa charge la partie du loyer pour le cabinet médical vide, dans l'attente de trouver un nouveau médecin. L'objectif de cette prise en charge serait notamment d'accompagner les médecins dans l'attente de trouver de nouveaux collaborateurs.

À la suite d'un dernier échange avec le docteur Menut-Paci, celle-ci informait la municipalité qu'un remplaçant allait arriver sur la commune, précisant que la commune pouvait surseoir à cette question.

Après échange, le conseil municipal souhaite maintenir l'accord de principe pour la prise en charge du loyer du cabinet médical vide, afin que les discussions avec les professionnels de santé puissent reprendre sans qu'il soit besoin que le conseil municipal se réunisse préalablement en cas de besoin dans les mois à venir.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne un accord de principe pour la prise en charge du loyer représenté par un cabinet médical vide en cas d'absence d'un médecin à la maison de santé,
- Autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires afin de finaliser la convention visant à définir les termes exacts de cette prise en charge avec les professionnels de santé,
- Dit qu'une nouvelle délibération devra être prise en cas de besoin afin d'autoriser cette prise en charge.

5. Acquisition terrains RD 1083 - chemin de la Griotte

M. le Maire rappelle les négociations engagées avec les propriétaires des terrains (M. Benchalal Laori et la SCI MAPI dont il est le gérant) situés à l'angle de la RD 1083 et du chemin de la Griotte afin que la commune acquiert la partie des parcelles AE 26 – AE 24 voir AE 25 à déterminer précisément après bornage, sur lequel le trottoir, la voirie et les équipements publics ont été installés.

M. le Maire rappelle le chiffrage réalisé par le Bureau d'études Sedic pour la réalisation d'un nouvel aménagement du carrefour du chemin de la Griotte et de la RD 1083 évoqué au dernier conseil municipal nécessaire si aucun accord n'était trouvé ; ce chiffrage montre l'intérêt d'une solution négociée avec les propriétaires.

M. le Maire précise qu'après plusieurs échanges avec le riverain propriétaire des terrains en direct ou via sa société qu'un accord a été trouvé sur une somme de 50 000 €.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'acquérir le terrain nécessaire à régulariser l'emprise du trottoir, de la voirie et des équipements publics le long de la RD 1083 et du chemin de la Griotte pour la somme de 30 000 €.
- Décide d'indemniser au titre du préjudice de l'occupation des terrains et compte-tenu de la prescription quadriennale les propriétaires des terrains, M. Benchalal Laori et la SCI MAPI, à hauteur d'une somme globale et forfaitaire de 20 000 €.
- Précise que la réalisation de cette acquisition et l'indemnisation des propriétaires sont conditionnées à l'obtention d'un engagement écrit de leur part précisant que leur indemnisation est de nature à couvrir l'ensemble de leur préjudice (et notamment au titre de l'occupation de leur terrain) et qu'ils renoncent à toute action administrative ou en justice à l'encontre de la commune.
- Dit que la surface exacte sera déterminée lors du bornage définitif des terrains sans que celle-ci ne soit supérieure à 350 m²,
- Autorise M. le Maire à signer tous les actes nécessaires,
- Dit que les actes notariés afférents à l'acquisition seront rédigés par Maître Latour notaire à Trévoux.

6. Assainissement. Extension réseau des Platières. Demande de subvention conseil départemental et agence de l'eau

M. Bourdin explique que les travaux d'assainissement collectif Platières et autres écarts sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau. Il précise que le financement de l'opération devra être ajouté en fonction du résultat de l'appel d'offres.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la totalité de l'opération assainissement collectif des Platières et autres écarts (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...) sous condition de l'obtention des accords des propriétaires concernés par les servitudes de passage des canalisations et de l'achat des terrains pour le poste de refoulement,
- valide le montant HT de l'opération de 800 000 € HT, et les modalités financières de cette dernière,

- valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération pour les travaux d'assainissement collectif Platières et autres écarts,
- sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour cette opération,
- demande l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

7. Salle Polyvalente. SIEA accord financement. Electrification rurale et génie civil de télécommunication

M. Bourdin rappelle le projet de salle polyvalente chemin des Platières. Dans ce cadre, il convient d'autoriser M. le Maire à signer les plans de financement transmis par le SIEA.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement pour l'extension de l'électrification rurale pour un montant de 32 500 € et un reste à charge pour la commune de 13 541 HT à prévoir au compte 20415.
- Approuve le plan de financement pour le génie civil de télécommunication d'un montant de 3 600 € TTC avec une participation communale de 2 520 €TTC à prévoir au compte 6554.
- Autorise M. le Maire à signer ces plans de financement ainsi que les plans de financement définitifs.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2019.

8. Décision modificative. Commune

M. le Maire précise que ce point est supprimé.

9. Décision modificative. Assainissement

M. le Maire précise que ce point est supprimé.

10. Aménagement voirie Sud - RD 1083. Dissimulation réseau France Télécom. Convention à signer

M. Bourdin rappelle les projets liés à la création du lotissement de la société Ytem au sud du village.

Il précise que dans le cadre de la dissimulation des réseaux France Télécom il convient d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec France Télécom pour la prise en charge de ces travaux. M. Bourdin précise que le solde à charge de la commune est établi à 1 470,74 €.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention visant à la dissimulation du réseau France Télécom au sud de la RD 1083.
- Autorise M. le Maire à signer le devis d'un montant à charge de la commune de 1470,74 €.
- Dit que les crédits sont prévus au BP 2019.

11. Aménagement immobilier au sud du village. Déplacement transformateur et passage de câbles. Convention à signer.

M. Bourdin rappelle les travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement immobilier au sud du village. Dans ce cadre une extension de l'électrification était prévue avec le Syndicat Intercommunal d'Electrification de l'Ain (SIEA) et RSE.

Or, celle-ci ne va pas être mise en œuvre puisque RSE a en parallèle sollicité la commune afin de déplacer le transformateur actuellement implanté chemin de la Griotte sous la ligne électrique ce qui pose un problème, pour le positionner sur la parcelle communale AE12 en face du projet immobilier.

Aussi, dans ce cadre, il convient de signer avec le SIEA une convention de passage de canalisations électriques et de pose d'un poste de distribution HTA/BT dit PSSA.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention de passage de canalisations électriques et de pose d'un poste de distribution HTA/BT dit PSSA qui restera annexée à la présente délibération,
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents nécessaires à cette mise en œuvre.
- Dit que cette délibération sera transmise au SIEA, et à RSE.

12. Régime indemnitaire. RIFSEEP. Mise à jour

S. Jullien présente le projet de modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce projet permettra d'intégrer la filière culturelle au RIFSEEP, ainsi l'ensemble des agents bénéficieront du RIFSEEP mis à part la filière sécurité qui n'est pas concernée. De plus, ce projet prend en compte la nouvelle présentation du centre de gestion qui a été reprise à la communauté de communes de la Dombes en juillet dernier.

Le RIFSEEP est toujours composé de deux parts : d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Pour l'IFSE il est maintenant possible de prévoir pour chaque sous-groupe un montant minimum et un montant maximum. Les autres modalités déjà en place ont été conservées.

Il est proposé que les montants de référence soient fixés à :

Groupe		IFSE		CIA
		Montant minimum	Montant maximum	Montant maximum
Sous Groupe A	1	6 000	12 000	2 000
Sous Groupe	1	2 500	7 500	1 000
Sous Groupe C	1	1 500	5 000	600
Sous Groupe C	2a	1 000	2 350	400
Sous Groupe C	2b	500	1 800	350

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

M. Roucayrol et M. Rey ne prennent pas part au vote.

Après délibération le conseil municipal instaure le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités tel que présenté à compter du 1^{er} décembre 2019.

13. CLECT. Révision libre de l'imputation de l'attribution de compensation.

M. le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a établi, lors de sa réunion du 25 février 2019, un rapport portant sur

- Une proposition de révision libre des attributions de compensation au titre de la restitution de la compétence voirie au 1er janvier 2017 (répartition entre fonctionnement et investissement).
- Une proposition de révision libre de l'attribution de compensation de Neuville-les-Dames au titre de la création d'une crèche.

M. le Maire rappelle que les charges restituées par la Communauté de Communes au 1er janvier 2017 en matière de voirie sont imputées uniquement sur la section de fonctionnement.

Sans remettre en cause le montant des charges restituées à la Commune, il propose de réviser librement l'attribution de compensation de la Commune, afin d'en imputer une partie sur la section d'investissement. En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la révision libre de l'attribution de compensation de la Commune pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte que le montant de son attribution de compensation de 162 662 € soit fixé comme suit pour l'année 2019 :

Section de fonctionnement : 103 210 €
Section d'investissement : 59 452 €

14. Pôle enfance. Plan mercredi- Pedt - Projet éducatif. Mise à jour

Mme Devrieux rappelle la délibération prise le 7 juin dernier pour la mise à jour de la convention partenariale Projet Educatif Territorial (PEDT) plan Mercredi.

Elle précise qu'après échange avec les services de la DDCS, il est proposé d'ajouter un paragraphe au PEDT plan mercredi afin de prévoir l'accueil des enfants en situation de handicap.

De plus, après une réflexion de la commission scolaire et de la commission personnel, il est proposé au conseil d'ajouter un paragraphe concernant les missions des animateurs précisant que, le mercredi, les repas sont pris en commun avec les enfants. Au vu de la nécessité de service qui s'apprécie au regard de la charge éducative, sociale ou psychologique liée à l'obligation professionnelle du personnel de prendre les repas avec le public considéré, les repas des animateurs effectuant une journée continue seront fournis, aux animateurs concernés, à titre gratuit sans que cela ne relève des avantages en nature conformément à la réglementation en vigueur.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité:

- approuve la convention partenariale Projet Educatif Territorial (PEDT) plan Mercredi.
- autorise M. le Maire à signer le PEDT plan mercredi ainsi que l'ensemble des documents annexés
- dit que cette convention sera transmise aux différents partenaires pour signature.

15. Rapport annuel. RPQS. Assainissement collectif. 2018

Ce point sera présenté à un prochain conseil.

16. Rapport annuel. RPQS. Déchets ménagers. CCD. 2018

M. Girer présente le rapport annuel des déchets ménagers.

Il précise que de nouveaux marchés de prestations de services ont été signés en 2018 pour : La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective (titulaire : SUEZ), le tri des déchets issus de la collecte sélective (titulaire : VEOLIA), la collecte et le traitement des déchets des déchèteries (titulaire : Trigenium). Il présente l'évolution de la production de déchets, ainsi qu'une comparaison des ratios de collecte.

M. Girer informe du projet de consigne pour le verre.

Enfin il présente les actions de prévention menées (stop pub, compostage).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver le rapport sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets, établi pour l'exercice 2018.

17. Décisions

- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de l'entreprise Colas d'un montant de 5 800€ HT pour des travaux de voirie dans le cadre de l'accessibilité vers l'Eglise.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de l'entreprise Balthazard d'un montant de 5 799,58 € HT pour le changement d'un contrôleur de feux RD 1083.

- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de Paysage concept d'un montant de 2 134,30 € HT pour l'abattage de trois arbres au bief.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de Suez pour un branchement d'eau potable à la salle polyvalente d'un montant de 2100,15 € HT.
- M. le Maire précise qu'il n'a pas exercé de droit de préemption à la suite du dépôt des déclarations d'intention d'aliéner N° 18 pour la parcelle AC 144, N°19 pour la parcelle AA 134, N°20 pour la parcelle AE 17.

18. Comptes rendus des commissions

- G.Devrieux précise que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. L'école accueille 202 élèves, Mme Guillin assure l'intérim de la direction.
- G. Devrieux ajoute que le pôle enfance accueille les enfants pour cette nouvelle rentrée sur les différents temps du matin, du midi, du soir, et du mercredi. L'effectif des inscrits le mercredi est en hausse.
- G. Devrieux précise qu'une méthanisation des sols a été réalisée à l'école primaire durant l'été.
- T. Lapalu ajoute que les travaux de reprise des portes fenêtres en primaire se sont prolongés. De plus, les portes intérieures de l'école primaire ont été modifiées selon les normes d'accessibilité.
- T. Lapalu précise que des travaux d'accessibilité notamment de mise en place de bande de guidage sont en cours.
- T. Lapalu ajoute que le service technique a travaillé cet été à la rénovation du bureau du pôle enfance. D'autres travaux intérieurs comme la mise en place de rayonnage à la salle Jean-Jacques Gallet seront réalisés aux vacances de la Toussaint.
- T. Lapalu ajoute que les travaux d'étanchéité du toit au POM sont achevés.
- T. Lapalu rappelle la mise en place de la boîte aux lettres retour pour les livres à la médiathèque.
- N. Garampon précise qu'un désherbage a été réalisé cet été à la médiathèque.
- T. Lapalu précise que l'escalier menant à la Terre du Puits a été repris. Malheureusement alors qu'une signalétique était en place une personne est descendue par l'escalier laissant des traces de pas dans le béton encore frais.
- T. Lapalu précise qu'une fuite d'eau de 1200m³ a été constatée à l'épicerie. Il convient que l'épicier fasse une demande de dégrèvement sur l'assainissement auprès de Suez.
- T. Lapalu précise que le service technique va prochainement réaliser des bandes blanches sur la commune. Il précise qu'un rendez-vous est programmé le vendredi 13 septembre avec les représentants des habitants du golf pour définir l'implantation d'un passage piéton.
- A Rey pour la commission marché précise que le marché a repris mardi dernier.
- A. Rey signale un problème de porte à la salle polyvalente.
- N. Curtet informe de la participation du CMJ à la cérémonie du Poussey. Enfants et parents participeront à la lecture de texte avec M. Tronche.
- N. Curtet sollicite le service technique pour l'installation des bancs.
- N. Curtet précise que le devis pour la réalisation de l'inscription « liberté égalité fraternité » sur la façade de la mairie a été signé. La présentation faite lors d'un dernier conseil n'était pas le projet définitif.
- A. Fayot pour le projet du pédibus précise que le repérage des circuits a été repoussé, une semaine test devrait avoir lieu avant les prochaines vacances.
- M. Girer précise que la commission finances va se réunir le vendredi 4 octobre.
- JL Bourdin pour la salle polyvalente précise qu'un repérage des bornes a été effectué cette semaine afin d'implanter le bâtiment. Il ajoute qu'une mission APS a été validée au bureau d'études fluides pour étudier la mise en place d'un rafraîchissement de la salle.
- JL Bourdin précise que les travaux du bief ont débuté.
- JL Bourdin précise qu'une rencontre a eu lieu avec des personnes du lotissement des Aubépines concernant la résidence séniors.

19. Questions diverses

 M. le Maire rappelle la conférence sur le Camp Didier présentée par M. Tronche vendredi 6 septembre et la Cérémonie du Poussey samedi 7 septembre. M. le Maire donne connaissance au conseil du courrier de la SNCF pour les travaux prévus à l'été 2020 sur la ligne Lyon-Bourg.

M. le Maire informe de la transmission de l'arrêté préfectoral autorisant la sas Virtuo industrial

property à exploiter un entrepôt logistique à Miribel.

M. le Maire informe le conseil que l'inauguration du poste source RSE aura lieu le mercredi 25 septembre 9 h à RSE.

- M. le Maire précise que le prochain conseil débutera à 19h30 par une présentation de la redevance incitative par la CCD. Il précise que la commune doit se doter d'ici la fin d'année de nouveau containers, et qu'il conviendra de désigner un référent comme correspondant aux enquêteurs.

M. le Maire précise que le repas du personnel aura lieu le vendredi 13 décembre.

- M. le Maire informe le conseil que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Le recrutement de 4 personnes est à prévoir.

M. le Maire informe le conseil du projet de RSE d'implanter une borne de recharge pour des véhicules électriques.

M. le Maire informe le conseil du départ à la retraite de plusieurs agents.

- C. Pichoud demande des nouvelles du projet lié au restaurant. M. le Maire précise qu'une rencontre est prévue le 11 septembre.

La Secrétaire de Séance, Géraldine DEVRIEUX

Le Maire, Henri CORMORECHE